



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 6 septembre 2019

L'an deux-mil-dix-neuf, vendredi 6 septembre à dix-huit heures et quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	Exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

Procurations : aucune

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

Présentation de l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Mathieu CHAUSSON, encadrant technique et M. Jean-Marc DUMONT, Vice-président de l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais qui sont venus exposer devant le Conseil le fonctionnement de l'Épicerie Solidaire créée en 2011 à Bourbon-l'Archambault.

Le concept permet à des personnes en difficulté passagère d'acheter des produits de consommation courante 30% du prix marchand (essentiellement des produits frais, des fruits et légumes, de la viande) et les économies réalisées participent à une amélioration de la vie quotidienne (permet par exemple de régler des factures d'énergie ou des frais de santé ou de transport). De plus, les familles bénéficiant d'un accompagnement d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale pour aider à un rétablissement financier personnel.

Ce sont les travailleurs sociaux qui repèrent en amont les familles qui ont besoin d'aides et qui souhaitent sortir de difficultés financières. Après étude de leur profil, l'épicerie met en place un contrat entre les bénéficiaires et l'épicerie.

Pour bénéficier de l'épicerie, il faut résider dans une commune adhérente au projet. L'adhésion s'élève à 1 €/habitants.

Quelques éléments chiffrés :

- 50 tonnes de marchandises par an en provenance de la Banque Alimentaire de Moulins. - 502 familles soit 1323 bénéficiaires ont bénéficié de l'aide en 2018.
- 17% d'entre-elles étaient propriétaires.
- 35% des bénéficiaires étaient des actifs.

En parallèle, l'épicerie met en place des ateliers cuisine pour préparer des plats sains et des ateliers pour lutter contre le gaspillage, elle propose également des activités parents-enfants. L'association aide, aussi, à la réinsertion en s'adaptant au marché local de l'emploi.

Enfin pour fonctionner, l'Épicerie Solidaire bénéficie elle-même d'une aide du Département de l'Allier et de l'Etat. Sur le territoire, Nord-Allier, plusieurs lieux de distribution existent dont un à Cérilly. L'association dispose d'un véhicule 7 places pour transporter les bénéficiaires d'Ainay à Cérilly.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au projet à partir du 1^{er} octobre 2019 en s'acquittant de l'adhésion à 1 €/habitant (au prorata du temps restant à courir).

Dissolution de l'association fêtes et loisirs

Madame Corinne COUPAS, Trésorière de Fêtes et Loisirs, explique que l'association est née au lendemain de la dissolution des « Amis du Vieil Ainay » pour maintenir l'activité mensuelle de cinéma et pour venir en soutien à la médiathèque municipale lors de l'organisation d'événements culturels. L'association Fêtes et Loisirs est composée d'élus municipaux. Il convient, aujourd'hui, de dissoudre cette association pour cette raison. Dans l'idéal, la naissance d'une nouvelle association composée de membres de la société civile serait la bienvenue, elle permettrait de pérenniser l'activité du cinéma rural et de soutenir les manifestations culturelles proposées par la municipalité.

Les statuts de Fêtes et Loisirs prévoient le versement du solde bancaire à la mairie.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre Fêtes et Loisirs au 31.12.2019.

Point n°1 – Travaux : restaurant (suivi des travaux)

Monsieur Thierry AUDOUIN informe que les réunions de chantier ont reprises après une interruption liées aux vacances d'été.

Aucun problème particulier. Quand problème il y a, la solution n'est pas loin. Il est toujours plus difficile de rénover dans de l'ancien que de construire. L'avancée du chantier est satisfaisante et les travaux devraient se terminer en novembre 2019, avec une ouverture du restaurant en février 2020.

Les futurs restaurateurs ont commandé des travaux à leurs propres frais, notamment un aménagement d'un jardin par un architecte-paysagiste ainsi que dans la pose de tapisserie intérieure dans les salles de restaurant. Ils investissent pour réussir leur installation.

Il y a quelques avenants qui ont été signés pour l'électricité et la plomberie de 4 400 € HT et 4 000 € HT. Un troisième est annoncé de 2 000 € HT pour un aménagement supplémentaire de la grande salle de restaurant. Les avenants sont réglementés et ne doivent pas excéder 15% du marché initial pour les marchés publics de travaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé à remplacer les menuiseries extérieures vétustes de l'étage qui n'ont pas été prévues dans la rénovation, un devis est en cours de réalisation.

Le couple de restaurateurs a annoncé leur arrivée à AINAY-LE-CHATEAU le 20 décembre prochain. Ils logeront dans l'appartement situé au-dessus du restaurant. Le logement est en bon état mais il manque une salle de bain puisqu'elle a été supprimée au profit de la cage d'ascenseur. Monsieur le Maire propose d'en refaire une (peut-être par notre propre équipe) à l'endroit prévu sur les plans d'aménagement des chambres d'hôtes (Travaux qui feront l'objet d'une seconde phase).

Point n°2 – École : rentrée des classes

Madame Corinne COUPAS informe que l'effectif des écoles est stable avec 106 élèves pour la rentrée scolaire 2019-2020, contre 107 l'an passé.

L'équipe enseignante reste la même. Au niveau du personnel de l'école, personnel rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais dont Mme COUPAS est la présidente, il y a quelque changement. Mme Agathe BIGNOSSI ATSEM à la maternelle a pris un congé au 31 août 2019 et est remplacée par Mme Sandrine GEORGES. Compte tenu de l'effectif important en classe de petite section (20 inscrits), une nouvelle ATSEM a été recrutée durant l'été en présence de Mme la Directrice de l'école maternelle. Il s'agit d'une personne titulaire d'un diplôme d'ATSEM et originaire de LE BRETHON (Allier).

Point n°3 – Sécurité Routière : circulation rue du Pavé, rue des Fossés

Mme Bernadette ACCOLAS informe avoir pris connaissance de plusieurs courriers parvenus en mairie, relatifs à des problèmes de sécurité routière dans le village.

Dans un courrier, le Centre Hospitalier d'Ainay-le-Château demande la création d'une zone 30, rue du Pavé qui a été le théâtre d'un accident de la circulation où un patient a été violemment percuté par une voiture, en mai dernier.

Dans un autre, Mme Bernadette TISON-MALTHÉ demande un aménagement dans la rue des Fossés soit la création d'un sens unique de circulation, soit en interdisant aux Poids Lourds d'emprunter cette voie.

D'autres réclamations ont été formulées pour demander à stopper la circulation des tracteurs de paille durant juillet et août, rue de la Castinerie et rue du Pavé, pour obtenir des réductions de la vitesse route de Moulins ou route de Bourges.

Mme B. ACCOLAS explique que depuis des années, la commission en charge de la sécurité routière actionne des leviers, en vain. Aucune solution efficace n'a été trouvée et surtout, aucune aide extérieure n'a permis d'avancer. Mme ACCOLAS pense qu'une action globale doit être menée. Pour cela, elle propose de s'adjoindre les compétences de professionnels, de spécialistes de l'aménagement urbain et des infrastructures, pour repenser l'ensemble de la circulation. Seul un audit extérieur pourrait permettre de trouver des solutions pour améliorer les conditions de circulation et respecter les riverains, en intégrant toutes les problématiques du terrain (pont, porche, hôpital etc.).

Si le projet est coûteux et de grandes envergures, il existe des subventions issues des amendes de police qui sera à instruire. L'inscription au budget sera nécessaire.

Monsieur Thierry AUDOUIN affirme que des solutions peuvent être rapidement mises en place comme l'installation d'une zone 30, comme demandé par Mme la Directrice de l'hôpital, aux entrées du CHS ou encore, des marquages au sol à la peinture qui ont un effet d'optique pour réduire la vitesse.

Le conseil revient sur d'autres nuisances dont a été informée la mairie, notamment sur le problème d'odeurs olfactives en provenance de l'élevage de dindes au lieu-dit Charnoux. Monsieur le Maire dit être très vigilant ; un dialogue est établi avec le propriétaire qui débute son activité cette année et qui essaie de trouver des solutions d'amélioration. Une réponse sera adressée aux parties concernées, plaignants et propriétaire.

Point n°4 – SPORT : Éclairage des courts de tennis

Monsieur Thierry AUDOUIN informe que le club est dirigé par un nouveau président qui possède de nouvelles ambitions. Le Club a enregistré 8 nouveaux joueurs, le tournoi de l'été a recensé 210 engagés. Le club d'Ainay ne dispose pas de salles, les joueurs disputent leurs matchs sur des cours découverts et l'entraînement ne peut pas avoir lieu en fin de soirée, dès l'automne, pour raisons d'absence de luminosité.

C'est pourquoi le Club de Tennis sollicite de la municipalité des aménagements liés à l'éclairage des courts. Le Club a fait réaliser un devis qui s'élève à 17 600 € HT, il existe des aides du Département, de la Région, de l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'équipement sportif qui réduirait la participation de la commune à 3 520 € soit 20 % de la dépense.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à la majorité (à l'exception de M. AUDOUIN, adjoint et membre du Tennis club qui s'abstient) de donner un accord principe. Le projet sera inscrit au budget 2020, les demandes d'aides seront déposées en début d'année prochaine.

Il conviendra de définir qui aura accès aux terrains, les non-licenciés ou pas et de choisir ce que l'on éclaire, courts de tennis uniquement ou courts et city stade. Madame Corinne COUPAS informe le Conseil que le SDE 03 accompagne gratuitement les communes dans ce type de projet.

Point n°5 – Wifi Allier : Projet départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Allier et le Groupe La Poste, avec le soutien de l'Association des Maires de France accompagnent les communes de l'Allier qui souhaitent s'équiper d'espaces Wifi publics pour permettre à chacun de se connecter à internet gratuitement dans un périmètre délimité. Le dispositif prévoit l'installation d'une ou deux bornes reliées à une « box » existante afin de desservir des lieux stratégiques. A cette occasion, le Département propose des aides pour l'installation. Les coûts de fonctionnement d'environ 12 € HT/borne/mois restent à la charge des communes.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château (Allier) approuve le dispositif Wifi Allier proposé par le Conseil Départemental de l'Allier, souhaite installer deux bornes sur son territoire, sollicite l'aide départementale à l'installation des bornes comme suit : Financement acquisition : 64 € HT/borne soit 128 € HT max, Financement installation 472 € HT max, soit un total de subvention maximum de 600 € HT pour 1 ou 2 bornes.

Fibre : Monsieur le Maire précise avoir reçu en mairie, courant septembre, la Société EIFFAGE Energie systèmes de Romagnat (Puy-de-Dôme). Cette société est chargée d'implanter la fibre au niveau national. Les travaux commenceront en janvier 2020. La fibre arrivera « aux portes des habitations ». Cette avancée fait suite à l'opération Auvergne à très haut débit et au recensement des structures nécessitant un débit quotidien et rapide d'internet. L'abonnement à la fibre évoluera entre 34 à 42 €/mois. L'implantation des armoires de commandes exige l'accord de l'architecte des Bâtiments de France qui sera demandé avant le 31 octobre 2019.

Téléphonie mobile : Madame Corinne COUPAS précise qu'en matière d'amélioration des installations, une antenne téléphonique est nouvellement implantée au lieu-dit Rond Gardien sur la commune d'Isle-et-Bardais pour palier au problème de zone blanche.

Point n°6 – IMMOBILIER : Demande d'acquisition de l'immeuble 13 Place du Faubourg

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre rédigée par Mme Alice DURAND, désireuse d'acquérir le bien qu'elle loue depuis mars 2013 situé au 13 place du Faubourg.

Il est demandé aux conseillers de réfléchir à la vente ou pas de l'immeuble et si oui, à quel prix ? Il sera nécessaire de le faire estimer par un marchand de biens ou par un notaire. Monsieur le Maire reconnaît que la Municipalité n'a pas vocation « à acheter de la pierre » et que l'acquisition du bâtiment a permis l'installation d'un commerce sur la commune développant ainsi l'activité économique locale. Alice DURAND, fleuriste professionnelle, a réussi son installation et souhaite acquérir l'immeuble après 6 années de location.

Après délibéré, à la majorité (14 votants : 13 Pour, 1 Contre) le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château (Allier) donne un accord de principe sur la vente du bien sis 13 Place du Faubourg.

Après estimation du bien, le Conseil délibérera sur le prix de vente qui sera proposé à la future acquéreuse.

Point n°7 – CENTRE SOCIAL : Renouvellement du projet social

Monsieur Mayeul BOUCAUMONT informe que le Centre Social a envoyé en juin un questionnaire sur le projet social 2020-2023 de l'association de Meaulne. C'était l'occasion donnée à la Municipalité de s'exprimer et de pointer les éventuels dysfonctionnements.

Après renseignements pris auprès de Mme COUPAS Présidente de la Communauté de Communes sur l'avancée du projet social communautaire, Mayeul BOUCAUMONT a pu expliquer au Centre Social que ça ne fonctionnait pas en l'état. La Commune d'Ainay-le-Château s'acquitte annuellement d'une subvention de fonctionnement de 2 €/hab. en contre-partie d'un seul service fait à la commune. Il existe trop de doublons avec des services existants à Ainay (Aide à la mémoire, gym douce etc.). Il convient de repenser l'adhésion en « adhérant uniquement aux services dont la commune a besoin ». Le Directeur du Centre l'a compris et a précisé que l'association évoluait sur le territoire de deux communautés de communes qui n'ont pas besoin des mêmes services d'où la problématique.

L'Assemblée Générale aura lieu début novembre et le projet social sera rédigé, les débats se poursuivront à ce moment-là.

Point n°8 – RESSOURCES HUMAINES : Règlement intérieur

Madame Corinne COUPAS informe le conseil qu'il n'existait pas de règlement intérieur jusqu'ici et qu'une ébauche a été réalisée par Jean-Luc REBY (chargé des salaires et de la gestion des agents) et le Centre de Gestion d' l'Allier. Ce document doit passer en commission au Comité Technique du mois d'octobre pour recueillir l'approbation du CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER.

Un règlement intérieur permet de donner un cadre nécessaire précisant les obligations de chacun, salariés et employeurs, obligations qui doivent être respectées.

Madame Bernadette ACCOLAS demande à M. REBY si la journée de solidarité qui est une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents, dans la fonction publique territoriale, est bien respectée, ce que confirme l'intéressé.

Après le passage en commission, le règlement intérieur devra faire l'objet d'une validation par le Conseil pour être appliqué au 1^{er} janvier 2020.

Point n°9 – Associations

Monsieur Thierry AUDOUIN informe les élus qu'une réunion avec les présidents d'associations aura lieu le 24 septembre prochain à 19h00 pour prévoir la réservation des salles et du matériel pour l'année 2020.

A cette occasion, il sera demandé aux présidents si l'un d'eux accepte de bien vouloir reprendre l'activité cinéma rural qui permet à une vingtaine de fidèles de voir des films récents dans la salle des fêtes, suite à la dissolution de Fêtes et Loisirs.

Point n°10 : Cambriolages à répétition et vol de voiture

Monsieur le Maire revient sur l'actualité de la semaine en exprimant son raz-le-bol des cambriolages à répétition qui ont eu lieu sur la commune et un vol de véhicule chez un particulier.

Monsieur le Maire regrette que le Conseil n'est pas majoritairement opté par l'opération « Voisins vigilants » proposée par la gendarmerie en début de mandat et insiste sur l'importance de protéger le village en reprenant l'exemple de Vallon-en-Sully qui s'est équipée de caméras et qui a ainsi pu voir le nombre de vols diminué de façon importante.

C'est pourquoi Monsieur le maire propose d'équiper la Commune de 5 ou 6 caméras de vidéosurveillance à des endroits stratégiques en sachant que ces équipements sont subventionnés et que l'éclairage public rend les prises de vue favorable.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château (Allier) accepte la démarche de protection proposée par Monsieur le Maire et le charge de demander les autorisations et les subventions

Point n°11 : Chasse

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de Mme GUIBOURG-COURTY, détentrice d'un plan de chasse sur les propriétés de La Pommeraie-Chandon qui demande à ce que le chemin communal du même nom soit fermé à la circulation tous les quinze jours, le dimanche de 8h30 à 13h00 lors des parties de chasse.

Monsieur le Maire précise, en s'appuyant sur le code rural, que rien ne doit s'opposer à la circulation d'un chemin rural autres que des circonstances liées à l'incompatibilité de circulation avec la constitution de ces chemins, largeur ou résistance de la chaussée.

Monsieur le Maire charge le garde-champêtre de lui établir une réponse écrite refusant sa demande.

Point n°12 : Transfert de l'activité de France Loire dans l'Allier à Evoléo (maintien des garanties)

La Caisse des dépôts et consignations a consenti au Cédant 2 prêts dont le détail des dates de contrats et de montant initial, finançant des opérations d'aménagement réalisées en 2007 et 2015. En raison de la vente des biens immobiliers du Cédant, le Cédant a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le transfert desdits prêts.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur.

L'assemblée délibérante de la Commune d'AINAY LE CHATEAU, réitère, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Point n°13 : Encaissement de chèques émis par la SMACL assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque a été réceptionné en mairie suite à l'effraction du stade le 11 juin 2019. Il s'agit d'une indemnisation qui s'élève à 156,00 € (cinquante-six euros) dont le Conseil autorise l'encaissement.

Point n°14 : Adhésion des 3 villes de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune d'Ainay-le-Château (Allier) au SDE03, Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le SDE03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château (Allier) accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier au 1^{er} janvier 2020.

Point n°15 : Budget Assainissement (effacement de dettes)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée délibérante de la demande d'effacement de dettes de la Direction Générale des Finances Publiques pour M. XXXXX à AINAY-LE-CHATEAU pour les années 2017 à 2018. Un jugement rendu le 17/07/2019 de la Commission de surendettement des particuliers de l'Allier a approuvé l'effacement total des dettes dues. Il est demandé, en conséquence d'établir un mandat de type ordinaire et de nature fonctionnement au compte 6542 « Créances éteintes » pour la somme de 175,89 € du budget ASSAINISSEMENT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'annulation des factures d'assainissement de 2017 à 2018 pour un total de 175,89 € dont M. XXXXX était redevable.

**Le nom du redevable par discrétion ne figure pas sur le compte-rendu mais figure dans le registre des délibérations.*

Questions diverses

Signalétique : Raynald GUIRIEC informe le groupe de la pose des deux panneaux d'informations qui seront placés, un, devant Intermarché route de Moulins et l'autre, à l'angle de la rue des Bergeries pour informer la proximité des commerces.

Par ailleurs, il demande à ce que la signalétique PL soit changée, les panneaux ont vieilli et sont devenus illisibles.

Fleurissement : Bernadette ACCOLAS informe que le marchand de fleurs a fourni de très beaux plants qui ont donné place à de très belles fleurs. Une centaine de plants n'a pas été repiqués, la commande 2020 sera diminuée d'autant. Les petits arbustes achetés à l'occasion du 8 mai ont été replantés à la maison médicale et au parc animalier. Quelques arbres ont cruellement souffert de la sécheresse sur la commune et seront à remplacer, par contre, ceux plantés à la station d'épuration, sont particulièrement beaux, la commission s'en réjouit.

Le concours communal des maisons fleuries aura lieu vendredi 25 octobre à 18h30 à la maison des chaumes, les 14 participants y recevront des récompenses.

City stade : Corinne COUPAS revient sur la réalisation du City stade durant l'été. C'est une réussite : les jeunes apprécient réellement de disposer d'un endroit conçu pour eux, pour la pratique de sports de balle et en plein air.

Foyer rural : Lors des manifestations, les poubelles présentent toujours un problème. Les containers sur le Champ de Foire sont régulièrement pleins à déborder, il conviendrait de réfléchir à créer une cage ou un local qui seraient fermés et la clé serait remise aux organisateurs en même temps, les clés des salles.

Local insalubre : Le local professionnel loué par Me BONNEAU-VIGIER est en très mauvais état, il est nécessaire de faire des travaux. L'adjoint en charge des employés technique propose de faire intervenir une équipe pendant l'hiver.

Santé : Mayeul BOUCAUMONT informe le Conseil de l'arrivée imminente d'un orthoptiste, le 1^{er} octobre 2019, qui exercera auprès du Dr Andreea TECUCEANU (ophtalmologue) et d'un second généraliste auprès du Dr Jonathan LYON-BILGER, à la mi-janvier 2020.

Social : Annie GAUMET indique aux élus que la PRESENCE VERTE propose des conventions aux mairies qui accepteraient de prendre en charge l'abonnement à leur dispositif de télésurveillance. Ainsi, toutes personnes qui souhaiteraient adhérer, bénéficieraient ainsi de 50 € pris en charge par la mairie ayant ratifiée la dite convention.

A l'écoute de cet énoncé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser 50 € à chaque nouveau bénéficiaire de télésurveillance, non imposable, quelque soit l'organisme de télésurveillance choisi.

Ordures Ménagères : Isabelle COINE revient sur la réunion du syndicat qui a eu lieu le 6 juin dernier. Il manque toujours le personnel qualifié pour monter le budget du SICTOM. Il sera nécessaire de faire appel à une personne de l'extérieur.

Les difficultés demeurent et s'accumulent : la gestion des entrées et sorties des redevables est incontrôlable.

Le passage à la taxe est prévu pour début 2020 suite au vote de 20 « pour » et 9 « contre ».

Madame COINE informe le Conseil avoir pris renseignements sur le système de Saint-Amand pour pouvoir comparer et se faire une idée. Le départ potentiel d'Ainay du SICTOM de Cérilly est mal perçu par le Président du Syndicat qui fait remarquer qu'une déchetterie a été implantée sur le sol castelnaisien et qu'à ce titre, la commune ne peut pas partir.

En bref, Madame COINE conclut que le tri est compliqué et que « tri ou pas tri, c'est le même bazar ! ».

Domaine : Agnès PUTHINIER souhaite savoir la raison pour laquelle la toiture de la grange au lieu-dit « Bois de Trousse » est toujours bâchée. Jean-Luc REBY, chargé des assurances, informe que la toiture pourra faire l'objet d'une réparation quand des portes de granges auront été réalisées (conditions imposées après l'expertise des assureurs) ceci afin d'éviter tout appel d'air qui pourrait être à nouveau responsable de dégradations de couverture.

Auto cross : La course nationale qui a eu lieu fin août, a réuni un très grand nombre de spectateurs. Mme PUTHINIER, exploitante des terres à proximité du terrain, regrette qu'il n'y ait pas eu assez de toilettes pour la foule, elle fait remarquer que les abords en ont pâti.

Ainay Danse : Mme PUTHINIER, présidente de l'association créée en 2018, est ravie d'annoncer que le gala de fin d'année a été une réussite, qu'il a réuni 150 personnes environ. A cette occasion, en sa fonction de Présidente, elle remercie vivement la Municipalité pour le prêt de la salle et du matériel.

Rave Party : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'organisation d'une rave party les 12 et 13 octobre au lieu-dit La Bête, dans une propriété privée. Ayant déjà subi en septembre 2017, une pollution sonore en provenance d'un mur de son de plus de 60 000 Watts, Monsieur le Maire refuse d'infliger cela à ses administrés durant 48 heures non stop et décide de ne pas fournir les autorisations nécessaires à l'organisation de ce rassemblement.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé,
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**